

Vous travaillez dans le secteur des services spéciaux d'autobus? Votre salaire va augmenter!

Quand votre salaire va-t-il augmenter ?

A partir du 1^{er} novembre 2018.

Comment votre salaire va-t-il augmenter ?

Il s'agit d'une indexation de 2 % sur les salaires barémiques ainsi que sur les salaires effectifs.

Salaires minimums à partir du 1er novembre 2018 :

Ancienneté	Salaire horaire
0 - 2 ans	12,6391€
3 - 5 ans	12,7100€
6 - 10 ans	12,7789€
11 - 15 ans	12,9193€
16 - 20 ans	13,1254€
21 ans et plus	13,1975€

Prestation de nuit : + 1,0110 €

Prestation de dimanche et jour férié : + 100 %

Indemnité RGPT

	Plus de 25h/semaine	max. 25/38
Chauffeurs en service avant le 01.09.2008:		
- à partir de 6 jours de prestations effectives:	123,95€/mois	113,34€/mois
- jusqu'à 5 jours de prestations effectives:	6,81€/jour	6,23/jour
Chauffeurs entrés en service à partir du 01.09.2008:		
- à partir de 10 jours de prestations effectives:	123,95€/mois	113,34€/mois
- jusqu'à 9 jours de prestations effectives:	6,81€/jour	6,23€/jour

Votre Liberté
Votre Voix

